

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-543067

Complément
N°: 29543



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00774

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN YAHIA ABDEERRAFI

Date de naissance :

1949

Adresse :

186 LTS FLORIDA - SIDI MAAROUF

Tél. : 0665200356

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BEN YAHIA ABDEERRAFI Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 22 JUIN 2020

Signature de l'adhérent(e) :



**INSTRUCTIONS A SUIVRE PAR LES ADHERENTS POUR
FACILITER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS (MALADIE)**

1. LES PRESTATIONS :

Sont accordées sur présentation d'une feuille de maladie (pas de photocopies), document remplie (nom, prénom, matricule et le lien de parenté : adhérent, conjoint ou enfant) accompagnée de toutes pièces justificatives.

2. PHARMACIE :

Les prestations sont accordées sur présentation de l'ordonnance qui doit comporter la date, le nom, prénom du malade inscrits de la main du médecin et accompagnée des vignettes, des prospectus, des médicaments prescrits et des P.P.M. (Prix Public Marocain).

3. EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION :

L'adhérent est tenu de fournir à la mutuelle soit un bulletin de changement de situation relatif à son conjoint accompagné d'une photocopie de l'acte (de mariage, divorce), soit un extrait de l'enfant (naissance, décès).

4. PIECES JOINTES :

Toutes les pièces concernant la maladie ou l'accident doivent être remises à la mutuelle au plus tard 3 mois après la première visite du médecin. Pour les soins et prothèses dentaires, le délai de remise est fixé à 1 mois après traitement.

5. INTERVENTION CHIRURGICALE :

- * En cas d'intervention chirurgicale la note de la clinique doit préciser :
- a - Les honoraires du chirurgien, ainsi que le coefficient K correspondant à l'intervention.
- b - La ventilation des frais annexes, aide, anesthésie, etc
- c - Le nombre de jours d'hospitalisation .
- d - Le détail des fournitures pharmaceutiques .

6. SOINS ET PROTHESES DENTAIRES :

Pour les soins et la prothèse dentaire, demander au chirurgien dentiste un relevé détaillé des différents soins ou prothèses, avec indication de la date à laquelle ils ont été effectués, des honoraires correspondants à chaque soin ou prothèse, du numéro et de la position exacte de chaque dent traitée.

Un accord préalable de la mutuelle est obligatoire avant l'exécution des prothèses, implants, orthodontie.

7. HOSPITALISATION A L'ETRANGER :

Les remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation se feront dans la limite du plafond général et au cours de change du jour des débours.

8. ACCIDENTS :

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.

9. FRAUDE :

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la suspension de l'adhésion jusqu'à la prochaine réunion du comité de la mutuelle (pour décision).

- Sont considérés comme fraudes :
Falsification de facture - annotation non réelle des consultations, visites, frais pharmaceutiques - substitution d'un bénéficiaire - déclaration non réelle des ayants droits .

DECLARATION DE MALADIE



MUTUELLE DE PREVOYANCE
DES BANQUES POPULAIRES
GROUPE BANQUE POPULAIRE

CACHET BANQUE

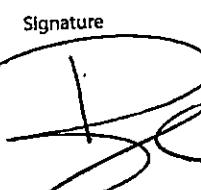
Nom de l'assuré : BELLA MINE
Prénom : R. A. J. AA
N° SINISTRE: 11111111 NBR.DE PIÈCES: 1 TOTAL DÉPENSES: 1890,00 (1890)

POLICE (1): 1,2,1,1,3,9,8 MATRICULE CPM: 21501 ORDRE FAMILIAL: 00

A REMPLIR PAR LE MEDECIN	Nom et adresse ou cachet du médecin :	Dr. W. CHAFIQ FILALI ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE 51, Bd. Rahal El Meskini CASA - Tél : 05.22.44.31.77	MALADE (2)
	Nom du malade :	<u>BELLA MINE</u>	
	Prénom du malade :	<u>R. A. J. AA</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Lui même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
	Nature de la maladie :	<u>Affection à R. deur</u>	

A Dr. W. CHAFIQ FILALI le 17.02.2020
NBP 31-13

*endocrinologue - diabetologue
51, Bd. Rahal El Meskini
CASA - Tél : 05.22.44.31.77
Casablanca*

Signature


(1) Porter le code Banque .

(2) Mettre une croix dans la case correspondante .

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, Veuillez communiquer :

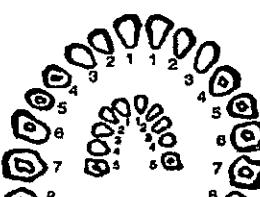
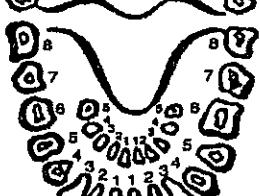
les renseignements sous - pli cacheté à l'intention du médecin - conseil de la Mutuelle.

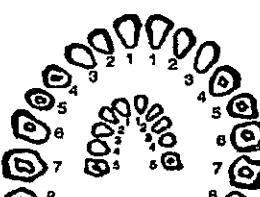
MUTUELLE DE PREVOYANCE DES BANQUES POPULAIRES - Instituée sous le régime du Dahir N°157.187 du 21 Journa de 1383 (12 novembre 1963), portant statut de la mutuelle
Adresse : 101, Bd Mohamed Zerkouni - B.P. 10622 - 20 100 casablanca - Tél : (212) 5 . 22 . 20 . 25 . 33 / 5 . 22 . 22 . 41 . 11 - Fax : (212) 5 . 22 . 22 . 87 . 33

Praticien MEDECIN TRAITANT	Date des actes médicaux 04/02/2020	Nature des actes & Coefficients 04/02/2020	Signature du médecin attestant le paiement des actes DR. W. CEDRIC RAHAL EL MESTAKI	Montant détaillé des honoraires 300.00	Réserve à la Mutuelle
ANALYSES RADIO-GRAPHIES	04/02/20	R. A. C. E. DR. W. CEDRIC RAHAL EL MESTAKI ENDOCRINE 04/02/2020 1529.00	DR. W. CEDRIC RAHAL EL MESTAKI ENDOCRINE 04/02/2020 1529.00	1529.00	
ACTES MEDICAUX OU PARA-MEDICAUX					
Exécution des Ordonnances MEDICAMENTS (OPTIQUE / ORTHOPEDIE)	Date de l'ordonnance	Cachet du pharmacien, de ... l'opticien ou de l'orthopédiste		Montant de la facture	Réserve à la Mutuelle

Réserve à la Mutuelle (commentaire)

(3) Mettre une croix dans la case correspondante

SOINS <input type="checkbox"/> PROTHÈSE <input type="checkbox"/>	Montant des honoraires perçus par le praticien pour les soins : 
	Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement des soins :
D 	Date : 
	Montant des honoraires perçus par le praticien pour la prothèse : 
	Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement de la prothèse :
	Date de l'appareillage : 

D  **G**

- Le praticien couvre de hachures les dents à remplacer.
- Surcharge le contour des dents qui supporteront des crochets.
- Indique la nature de l'appareil, le nombre de dents artificielles et de crochets.

Docteur Wafaa CHAFIQ-FILALI

Spécialiste en Endocrinologie
et Maladies Métaboliques

Diabète • Cholestérol • Obésité • Goitre
Perturbations Hormonales
Ménopause • Andrologie

Sur Rendez-Vous

Dr. W. CHAFIQ FILALI
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
Casablanca - Tel. 0522.86.03.36 - 0522.44.31.77

الدكتور وفاف شفيق فلالي

اختصاصية في أمراض الغدد
وداء السكري والكوليستيول

علاج السمنة وأمراض الغدة الدرقية
الاضطرابات الهرمونية

بالموعد

الدار البيضاء، في
Dr. W. CHAFIQ FILALI

Glycémie à jeun

Glycémie Post-Prandiale

(2 heures après le repas)

Hémoglobine glyquée (Hb A1 C)

Fructosamine

Triglycérides

Cholestérol total

HDL

LDL

Urée

Créatinine

Microalbuminurie sur les urines de 24h

ECBU

TGO/TGP/GGT

Sérologie Hépatite B et C

NFS

VS

CRP

Uri-cémie

Fer Sérique

Calcémie

Vitamine D₂ / D₃

PSA

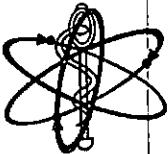
Clartance de la Créatinine



Dr. W. CHAFIQ FILALI
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
51, Bd. Rahel El Meskini
CASA - Tel: 05.22.44.31.77

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Génétique moléculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualifié

FACTURE N° 2002040029

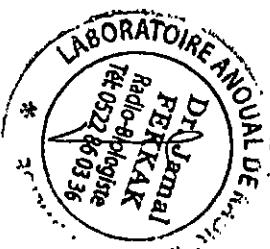
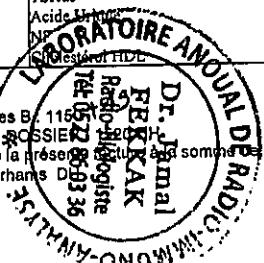
Mme Rajaa BELLAMINE

Demande N° 2002040029
Date de l'examen : 04-02-2020
Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clef
PSAD	Prélèvement sang adulte	E25	E
	ALAT (transaminase TGP)	B50	B
	ASAT (transaminase TGO)	B50	B
	Cholestérol	B30	B
	Calcium	B30	B
	G.O.T.	B50	B
	Triglycérides	B450	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B50	B
	LDL Dosage direct	B30	B
	Glycémie à jeun	B200	B
	TSHs	B30	B
	Acide urique	B80	B
	INP	B50	B
	Cholestérol HDL		

Total des B. 1150
TOTAL FRAISIER 1150
Arrêtée la présente facture dans la somme de mille cinq cent
vingt dirhams Dhs 1150.00



**Il est Strictement Interdit de Changer les Noms,
Prénoms et les Dates des Analyses.**



QUITTANCE DE REMBOURSEMENT

BANQUE : AGENTS RETRAITES GBP 98

MATRICULE : 21501

ADHERENT : BELLAMINE RAJAA
9098

BENEFICIAIRE : BELLAMINE RAJAA

CODE RUBRIQUE	NATURE	FRAIS EXPOSÉS		TAUX OU VALEUR	REBOURSEMENTS	
		DEVISE	D H		AUTRE CIE	AXA MAROC
1 02 15 00	CONSULTØ SPECIALIST ANALYSES B		300,00 1.520,00	0,85 0,85		255,00 1.292,00
	T O T A U X		1.820,00			1.547,00

P.S : Il est rappelé que toute ordonnance doit être accompagnée des PPM (Prix Public Marocain) et des prospectus pour chaque médicament.
Nous vous en remercions.

DATE	CODE SOCIETE	N° DU DOSSIER	NUMERO DU SINISTRE AXA	MONTANT DU REGLEMENT
27/02/2020	0X1211398	21501 00 2020 2017319	20446115	1.547,00

Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Genétique moléculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction

Mme Rajaa BELLAMINE

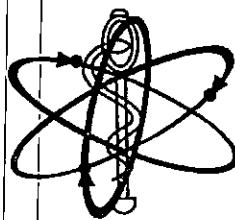
Né(e) le : 06-08-1955

Dossier N° : 2002040029

Date de l'examen : 04-02-2020

Prélevé le : 04-02-2020 08:51 en interne

Édité le : 04-02-2020



خبر انوال

Docteur Jamali FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplômé de l'Université Paris VII

et de l'Institut Pasteur de Paris

Biologiste Qualiticien

DR : WAFAA CHAFIQ FILALI

Adresse : 51 BD RAHAL EL MESKINI CASABLANCA

Page 1 / 3



ACCREDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

HEMATOCYTOLOGIE

Hémogramme

Cytométrie de flux sur ABX Pentra (échantillon primaire : sang total EDTA)

18-09-2019

Leucocytes [AC]	6.60	milliers/ μ l	(4.00-10.00)	5.50
Hématies : [AC]	4.69	millions/ μ l	(3.80-5.80)	4,69
Hémoglobine : [AC]	14.0	grs/dL	(11.5-16.0)	13.9
Hématocrite : [AC]	42.3	%	(37.0-47.0)	42.5
VGM : [AC]	90.0	μ 3	(80.0-100.0)	91.0
TCMH : [AC]	29.8	pg	(27.0-32.0)	29.6
CCMH : [AC]	33.0	g/dl	(32.0-36.0)	32.7
RDW : [AC]	12.9	%	(11.0-16.0)	12.6
Polynucléaires Neutrophiles :	43.1	%		39.3
Soit:	2.84	milliers/mm ³	(2.00-7.50)	2.16
Polynucléaires Eosinophiles :	0.4	%		1.3
Soit:	0.03	milliers/mm ³	(0.00-0.50)	0.07
Polynucléaires Basophiles :	0.7	%		0.7
Soit:	0.05	milliers/mm ³	(0.00-0.20)	0.04
Lymphocytes :	50.9	%		54.1
Soit:	3.36	milliers/mm ³	(1.00-4.00)	2.98
Monocytes :	4.9	%		4.6
Soit:	0.32	milliers/mm ³	(0.20-1.00)	0.25
Plaquettes : [AC]	251	milliers/ μ l	(150-500)	301

BIOCHIMIE SANGUINE

07-01-2019

0.96

Glycémie à jeun [AC]

(HK/G6PDH - Cobas 6000® Roche)

0.92 g/l
5.11 mmol/l

(0.74-1.09)
(4.11-6.05)

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26-08-2017.

Acide Urique [AC]

(Uricase/PAP - Cobas 6000® Roche)

37 mg/l
220.2 μ mol/l

(24-57)
(142.8-339.2)

18-09-2019

37

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 26/07/2017.

Cholestérol total [AC]

(Colorimétrique Enzymatique - Cobas 6000® Roche)

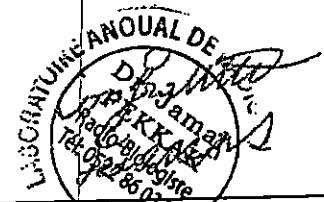
2.02 g/l
5.22 mmol/l

(<2.00)
(<5.17)

22-09-2018

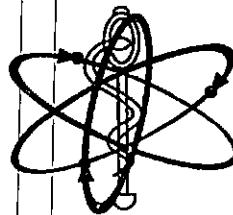
2.02

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.



Anoual

Laboratoire de Biologie medicale
Génétique moléculaire
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prenatal
Biologie de la Reproduction



أنوال

Docteur Jamal FEKKAK
Radio-biologiste
Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplômé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualiticien

Mme Rajaa BELLAMINE

Né(e) le : 06-08-1955

Dossier N° : 2002040029

Date de l'examen : 04-02-2020

Prélevé le : 04-02-2020 08:51 en interne

Édité le : 04-02-2020



ACCRÉDITATION
N° 8-3245
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

Page 2 / 3

DR : WAFAA CHAFIQ FILALI

Adresse : 51 BD RAHAL EL MESKINI CASABLANCA

22-09-2018

HDL-Cholestérol [AC]
(Enzymatique Colorimétrique PAP – Cobas 6000®
Roche)

0.73 g/l
1.89 mmol/l

(>0.65)
(>1.68)

0.83

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

22-09-2018

LDL-Cholestérol (direct)
(Dosage enzymatique)

1.13 g/L
2.92 mmol/L

(<1.55)
(<4.01)

1.23

Les valeurs suivantes représentent les taux chez l'adulte en terme de risque de maladie coronarienne :

- Faible: <1.29 g/L (2.59 mmol/L)
- Intermédiaire: 1.30 à 1.59 g/L (3.35 à 4.12 mmol/L)
- Elevé: 1.60 à 1.89 g/L (4.13 à 4.92 mmol/L)
- Très élevé: >1.90 g/L (>4.92 mmol/L)

22-09-2018

Triglycérides [AC]
(GPO/PAP – Cobas 6000® Roche)

1.13 g/l
1.28 mmol/l

(<1.50)
(<1.70)

1.19

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 11/08/2017.

IONOGRAMME SANGUIN

Echantillon primaire : plasma hépariné

18-09-2019

Calcium [AC]
(α-Cresoliphthaleine complexon – Cobas 6000® Roche)

90 mg/l
2.25 mmol/l

(86-102)
(2.15-2.54)

89

ENZYMOLOGIE

Echantillon primaire : plasma hépariné

29-01-2019

Transaminases GOT (ASAT) [AC]
(IFCC, sans phosphate de pyridoxal – Cobas 6000®
Roche)

15 UI/L

(<32)

30

Changement de technique et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

29-01-2019

Transaminases GPT (ALAT) [AC]
(IFCC, sans phosphate de pyridoxal – Cobas 6000®
Roche)

12 UI/L

(<33)

37

Changement de techniques et de valeurs normales à partir du 18/08/2017.

